



RÈGLEMENT 2023

Article 1 : Présentation

Le MonstreetVTT est une épreuve sportive organisée au profit de la recherche contre le cancer. En 2023, le MonstreetVTT aura lieu les 14 et 15 octobre depuis le site de départ : Place du Parc - 7000 Mons

C'est une épreuve VTT en solitaire le samedi soir (nombre de participants limité à 96), par équipe ou en solitaire le dimanche (nombre d'équipes limité à 120).

Le samedi :

Course VTT nocturne dans les rues de notre ville : sur une distance de près de 2 km, des groupes de 6 à 8 coureurs parcourent les rues et ruelles sous les étoiles.

Le dimanche :

Pendant 3h heures, les membres de chaque équipe se relaient pour effectuer le plus grand nombre possible de tours. Attention, le parcours est technique et sportif et s'adresse à des vététistes de bon niveau. Le circuit sera d'une longueur d'environ 5,5 km.

Les circuits des deux courses sont partiellement aménagés, balisés et sécurisés. Certains tronçons empruntent la voie publique, ce qui implique le respect intégral du Code de la route.

Article 2 : Inscriptions

Les préinscriptions se feront via le site www.monstreetvtt.be pour le 3 octobre 2023 au plus tard. L'inscription est effective après réception des documents suivants :

- une autorisation parentale pour les participants de moins de 18 ans.
- la preuve de paiement sur le compte avant le 5 octobre 2023.

Le montant de l'inscription pour la nocturne du samedi est de 16€/personne (1€ de frais d'inscription inclus).

Le montant de l'inscription pour la course relais du dimanche s'élève à 42€/équipe (2€ de frais d'inscriptions inclus)

Ce montant inclut : - les frais d'inscription et d'organisation,
- l'assistance technique
- les ravitaillements

Pour ceux qui s'inscrivent aux deux jours : 2 tickets boissons seront offerts.

Les bénéficiaires sont intégralement reversés à la recherche contre le cancer.

Attention, pour le dimanche, l'inscription en ligne se fait par équipe : les « capitaines » d'équipe inscrivent donc tous les membres en une seule fois, via internet, en mentionnant les noms et prénoms de chaque membre et le nom de l'équipe. Il est également nécessaire d'indiquer s'ils bénéficient d'une couverture par l'assurance de sa fédération.

Le jour de l'épreuve, une caution de 20€ sera versée au bureau d'accueil en échange de la plaque de cadre contenant la puce du comptage électronique. La caution sera rendue à la remise de la plaque de cadre en fin de course.

En cas de désistement d'une équipe inscrite ou d'un de ses membres, aucun remboursement de la somme versée n'est prévu.

En cas de remplacement d'un ou plusieurs membres de l'équipe, l'organisation doit en être informée et les différentes déclarations sur l'honneur des remplaçants doivent être remises avant le début de l'épreuve aux organisateurs.

Par son inscription, tout participant déclare avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez nous contacter via notre site www.monstreetvtt.be

Article 3 : Déclaration de bonne santé

Les participants déclarent être aptes à participer à une épreuve d'endurance. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être mis en cause pour un problème de santé survenu durant l'épreuve.

Article 4 : Casque

Le port du casque est obligatoire sur le parcours pendant toute la durée de l'épreuve. La première fraude entraînera une pénalité d'arrêt de dix minutes, la deuxième exclura l'équipe du classement. Pour la nocturne du samedi soir, un éclairage nocturne est exigé.

Article 5 : Vélo

Seuls les vélos de type VTT sans assistance électrique sont autorisés.

L'organisation se réserve le droit de vérifier les vélos à n'importe quel moment de l'épreuve. Si un danger ou une irrégularité est constaté sur un vélo, il sera signalé à l'équipe. Si celle-ci ne peut y remédier, ce vélo sera écarté pour le reste de l'épreuve.

Article 6 : Conduite dangereuse

Les participants s'engagent à ne pas conduire en état d'ébriété, à ne pas mettre en danger la sécurité des autres participants et des spectateurs et à ne pas perturber le déroulement de l'épreuve.

L'auteur de toute conduite jugée dangereuse par les commissaires recevra un avertissement, en cas de récidive il sera exclu de l'épreuve.

Lors de passages en voirie, **le Code de la route devra strictement être appliqué.**

Article 7 : Problème technique

Tout participant rencontrant un problème technique pendant son relais doit terminer le tour entamé en respectant l'intégralité du parcours et en laissant un passage suffisant pour ne pas gêner le bon déroulement de l'épreuve.

Article 8 : Plaque de cadre et puce électronique

Chaque équipe reçoit une plaque de cadre contenant une puce électronique. Celle-ci est remise au responsable de l'équipe. Les vélos non munis de cette plaque de cadre ne peuvent accéder au parcours (Caution de 20€/équipe pour la puce).

Article 9 : Relais

Les relais se font uniquement dans la zone appropriée. Chaque fraude entraînera une pénalité d'arrêt de dix minutes. La fréquence des relais est laissée à l'appréciation des équipes.

Article 10 : Pointage

Le pointage sera réalisé juste avant la zone de relais ; toutefois des commissaires « volants » se chargeront de vérifier toute tentative de fraude.

Article 11 : Assurance

Les participants doivent obligatoirement être couverts en RC par une assurance familiale, voire par une assurance individuelle, l'assurance de votre fédération vous couvre lors de manifestations de ce type.

Article 12 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol, perte, dégât ou dégradation du matériel des participants. Attention, prévoir un cadenas (pas de bike park).

Article 13 : Parcours et infrastructure

Les équipes s'engagent à respecter l'intégralité du parcours, des infrastructures, de la nature et s'engagent à ne pas laisser de débris. La première fraude entraînera une pénalité d'arrêt d'une heure, la deuxième fraude entraînera l'exclusion de l'équipe.

Article 14 : Accueil

Le bureau d'accueil sera accessible samedi à partir de 17h00 et le dimanche à partir de 6h30. Les responsables d'équipe doivent s'y présenter pour déposer leur caution et recevoir leur plaque de cadre et puce électronique, la procédure à suivre en cas d'accident, le plan du site.

